

Plan pour les services en français

2008–2009



Education
Éducation

Plan pour les services en français

2008–2009

Plan pour les services en français 2008–2009

© Droit d’auteur de la Couronne, province de la Nouvelle-Écosse 2008
Document préparé par le ministère de l’Éducation.

Le contenu de la présente publication pourra être reproduit en tout ou en partie, pourvu que ce soit à des fins non commerciales et que le ministère de l’Éducation de la Nouvelle-Écosse soit pleinement crédité.

Cataloguing-in-Publication Data

Entrée principale sous le titre:

Plan pour les services en français / Nouvelle-Écosse. Ministère de l’Éducation

ISBN 978-1-55457-223-6

1. Français (Langue)—Nouvelle-Écosse. 2. Aménagement linguistique—Nouvelle-Écosse
3. Politique linguistique—Nouvelle-Écosse I. Nouvelle-Écosse. Ministère de l’Éducation

306.449716–dc22

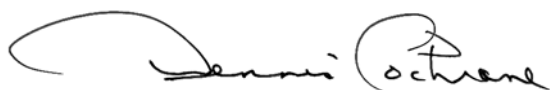
2008

Message du sous-ministre

Le ministère de l'Éducation a le plaisir de présenter son plan pour les services en français pour 2008–2009, conformément à l'engagement pris par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse de faire progresser les services en français dans la province.

Notre ministère s'engage à améliorer les services en français offerts à la communauté acadienne et francophone. Notre plan décrit des mesures et des initiatives qui permettront au ministère de l'Éducation de mettre en évidence les secteurs dans lesquels il doit s'efforcer d'augmenter la disponibilité des services en français. Au cours de la prochaine année, le ministère se concentrera sur l'élaboration d'un plan de communication en français et sur l'augmentation et la promotion de l'accessibilité des services en français, en consultant la communauté acadienne et francophone et en collaborant avec cette communauté. Nous mettrons tout particulièrement l'accent sur les ressources humaines, la communication et les documents d'information.

Ces initiatives, prises toutes ensemble, amélioreront les services en français et permettront de garantir que les Acadiens et les francophones aient accès aux services dans leur langue maternelle. Nous pensons qu'elles contribueront également pour beaucoup à la préservation et au développement de la communauté acadienne et francophone et à la présentation de la diversité culturelle de la Nouvelle-Écosse.



Dennis Cochrane
Sous-ministre de l'Éducation

Table des matières

Fonction du plan	1
Communications avec le public.....	1
Services en français	1
Ressources humaines	1
Communications et documents d'information.....	1
Développement de la communauté acadienne et francophone.....	2
Buts, objectifs et mesures pour 2008–2009.....	2
Exemplaires supplémentaires et questions.....	5

Fonction du plan

La fonction de ce plan est de permettre au ministère de l'Éducation d'assumer ses responsabilités en vertu de la *Loi sur les services en français* de 2004 et des règlements établis en vertu de cette loi. Le ministère de l'Éducation s'engage à encourager, dans la réalisation de son mandat, l'offre des services gouvernementaux en français, à faciliter l'accès à de tels services et à s'efforcer que les politiques et les services qu'il élabore et qu'il met en œuvre tiennent compte des besoins des Acadiens et des francophones.

Communications avec le public

Le ministère tient à s'assurer que les individus francophones, quand ils font appel aux services du ministère, aient la possibilité de bénéficier de ces services dans leur langue. Nous allons mettre en place une politique décrivant les procédures que les employés devront suivre lorsqu'ils répondent à des demandes émanant de la communauté acadienne et francophone à l'oral ou à l'écrit.

Services en français

Au cours des dernières années, le ministère de l'Éducation a lancé des initiatives visant à développer les services en français.

Ressources humaines

- Le ministère fait partie du comité de coordination des services en français.
- Le ministère fournit des formations en français pour améliorer les compétences des employés en français.

Communications et documents d'information

- Le ministère de l'Éducation traduit à l'heure actuelle les documents qui sont diffusés à une vaste échelle :
 - Gestion des urgences dans les écoles de la Nouvelle-Écosse : Ressource pour la planification (*Emergency Management for Nova Scotia Schools: Planning Resource*)
 - Rapport de la ministre aux parents (*Minister's Report to Parents*)
 - Rapport et recommandations du comité chargé d'étudier la formation des enseignants en Nouvelle-Écosse (*Report and Recommendations of the Review Panel on Teacher Education in Nova Scotia*)

- Les communiqués de presse sont traduits quand ils se rapportent à une initiative à l'échelle provinciale ou quand ils concernent spécifiquement des questions relatives à la langue française ou à la communauté acadienne.
- Les consultations et les sessions d'information se déroulent en français lorsque cela est approprié.

Développement de la communauté acadienne et francophone

Notre plan comprend des mesures et des initiatives qui permettront de garantir l'offre spontanée de services en français et permettront au ministère de l'Éducation de mettre en évidence les domaines dans lesquels il faut qu'il améliore la situation. Parmi les éléments clefs du plan, on trouve les communications en français, la consultation de la communauté acadienne et francophone et l'augmentation des services disponibles en français et de la promotion de ces services. Le ministère se concentrera sur les secteurs des ressources humaines, des communications et des documents d'information. Nous contribuons ainsi, en offrant aux Acadiens et aux francophones la possibilité d'obtenir des services en français auprès de notre ministère, au développement de la communauté acadienne et francophone et à la validation et à la promotion de la langue française.

Buts, objectifs et mesures pour 2008–2009

La liste suivante décrit les buts, les objectifs et les mesures spécifiques que le ministère de l'Éducation mettra en œuvre en 2008–2009.

OBJECTIF 1 :

Renforcement du cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la *Loi sur les services en français*

But spécifique pour l'année 2008–2009

- Élaboration et mise en œuvre de politiques garantissant l'offre spontanée de services en français.

Mesures spécifiques qui seront prises pour réaliser ce but en 2008–2009

- Mettre en place une politique décrivant les procédures que les employés devront suivre pour répondre aux demandes à l'oral et par écrit émanant de la communauté acadienne et francophone.

- Mettre en œuvre une politique et une procédure pour éliminer toute lacune dans les services en français, afin de s'assurer que les normes en matière de services en français soient respectées au sein du ministère.
- Produire tous les ans un plan pour les services en français en français et en anglais.
- Continuer à participer aux travaux du comité de coordination des services en français et aux autres comités travaillant sur l'offre de services en français.

OBJECTIF 2 :

Consultation de la communauté acadienne et francophone

But spécifique pour l'année 2008–2009

- Assurer l'engagement de la communauté acadienne et francophone dans l'élaboration des priorités des services en français à offrir et des stratégies et approches adoptées pour améliorer la prestation des services.

Mesures spécifiques qui seront prises pour réaliser ce but en 2008–2009

- Consulter la communauté acadienne et francophone pour mettre en évidence les besoins en matière de services en français.
- S'assurer que les consultations publiques soient offertes en français, afin de permettre aux membres de la communauté acadienne et francophone de participer aux rencontres publiques partout dans la province.
- Développer les relations entre le ministère et les organismes de la communauté acadienne et francophone, comme le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE), la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE), le Conseil jeunesse provincial (CJP), l'Office des affaires acadiennes et l'Université Sainte-Anne.

OBJECTIF 3 :

Communication, diffusion des informations et promotion des services offerts en français

Buts et objectifs spécifiques pour l'année 2008–2009

- Sensibiliser davantage les employés à l'engagement pris par le gouvernement provincial et par le ministère de fournir des services en français, encourager les employés à s'y intéresser et à participer à la prestation de ces services.
- Poursuivre la communication avec les employés du ministère concernant les initiatives et les progrès réalisés.
- Sensibiliser davantage les membres de la communauté acadienne et francophone aux approches et aux initiatives du ministère.

- Encourager les membres de la communauté acadienne et francophone à demander des services en français.
- Augmenter la diffusion des informations publiques dans les deux langues officielles.

Mesure spécifique qui sera prise pour réaliser ces buts et objectifs en 2008–2009

- Évaluer et classer par ordre de priorité les documents d'information qui doivent être fournis en français et mettre ces documents à la disposition du public.

OBJECTIF 4 :

Soutien à l'élaboration, à la planification et à la prestation des services en français dans les secteurs prioritaires

Buts et objectifs spécifiques pour l'année 2008–2009

- Effectuer une évaluation au ministère des services en français existants.
- Mettre en œuvre les mesures nécessaires en matière de ressources humaines pour assurer la prestation de services en français.
- Soutenir les initiatives communautaires, économiques et culturelles au sein de la communauté acadienne et francophone.

Mesures spécifiques qui seront prises pour réaliser ces buts et objectifs en 2008–2009

- Collaborer avec les autres ministères et avec les autres coordinateurs provinciaux des services en français, ainsi qu'avec l'Office des affaires acadiennes.
- Mettre en place un plan d'action de 12 mois et un « chemin critique » pour garantir la mise en œuvre des services en français.
- Mettre en place un sous-comité interne sur les services en français avec des représentants de chaque direction du ministère.
- Dresser un inventaire des services en français existants et mettre en évidence les priorités dans les domaines clefs suivants :
 - ressources humaines
 - communications (traduction, communiqués de presse, etc.)
 - documents d'information (électroniques et imprimés)
- Déterminer la capacité en matière d'offre de services en français dans les domaines prioritaires et préparer un plan de dotation en personnel pour répondre aux besoins.
- Fournir au personnel des occasions d'acquérir, de développer et de tenir à jour leurs compétences en français, ainsi que des outils et des ressources appropriés (outils technologiques en informatique et sur Internet en français, cours de langue, etc.).

- Mettre en évidence des initiatives pour assurer la poursuite de la prestation de services en français et l'offre spontanée de tels services.
- Continuer à incorporer les initiatives en matière de prestation de services en français dans les activités annuelles de planification du ministère, comme la stratégie en matière de ressources humaines, le plan d'affaires et les rapports de responsabilisation.
- Élaborer de nouvelles mesures pour vérifier les progrès réalisés et le niveau des services offerts en français.

Exemplaires supplémentaires et questions

Si vous souhaitez obtenir des exemplaires supplémentaires ou avez d'autres questions, veuillez vous adresser à :

Harold D. Rennie
Agent des services de langue française
Ministère de l'Éducation
2021, rue Brunswick
C.P. 578
Halifax (N.-É.) B3J 2S9
Tél. : (902) 424-7043
Télec. : (902) 424-3937
Courriel : renniehd@gov.ns.ca

Vous pouvez également obtenir des exemplaires sur le site Web du ministère de l'Éducation à www.EDnet.ns.ca.

